



faire appel a la protection juridique

Par armani, le 03/12/2010 à 12:24

Bonjour,

mon véhicule a été endommager par un professionnel dans son garage ,(par choc avant ARRACHER) après trois passage en concession pour remise en l'état ,je sors avec mon véhicule mais je précise au concessionnaire que je trouve le par choc avant trop bas ,il me dit que l'expert a décider de le faire réparer et pas de le changer ,(ce que j'ai tout de suite contester et que pour moi il aurait fallu le changer) moi je lui précise que je le trouve trop bas et que je ne suis pas d'accord sur la finalité?.Je part et je me stationne prêt d'un petit trottoir d'une hauteur de 10 cm, en repartant CRAC j'arrache légèrement le par choc je retourne en concession le montré et je lui dit bien que je n'avais jamais eu de souci avant l'incident et il me répond que là pour lui il ne peut plus rien faire et maintenant la seul chose serait de mettre un par choc neuf,donc je repars bredouille ;

Je me tourne vers la partie adverse et là l'expert sans avoir vu mon véhicule me propose un rendez-vous mais me parle d'une facture qui a déjà été régler et que il ne pourras pas aller dans mon sens , mais il ne veut pas m'envoyer balader et me propose de voir la voiture , je n'y suis pas aller. Je me rapproche de ma protection juridique qui m'envoi vers leurs cabinet pour m'expertiser hier soir le véhicule après plusieurs explications je lui dit que la troisième fois ou j'ai chercher chercher et accrocher j'ai bien préciser au responsable carrosserie que je n'était pas d'accord et que je le trouver trop bas mais les mêmes mots ressortent pour le responsable carrossier que pour lui il ne peut plus rien faire il y a eu le passage de l'expert et le paiement d'une facture et pour lui il faut remettre un par choc neuf.Le cabinet d'expertises va aller dans mon sens mais que va -t-il advenir de la suite des événements pour moi , car un par choc neuf c'est 1000 euros.Merci de votre réponse